

À nos clients,

02.02.2026

## Directive DEEE

Mesdames, Messieurs,

La directive DEEE 2012/19/UE régit la distribution, la reprise et l'élimination appropriée des déchets d'équipements électriques et électroniques au sein de la zone euro. Elle est entrée en vigueur le 13 août 2012 et constitue une révision de la directive DEEE 2002/96/CE. L'abréviation DEEE signifie « Déchets d'équipements électriques et électroniques ». La directive DEEE est transposée dans le droit national des différents États membres de l'UE. En Allemagne, cela se fait par le biais de la loi sur les équipements électriques (ElektroG). Les directives DEEE et la loi sur les équipements électriques fonctionnent ainsi main dans la main.

Nous confirmons par la présente que les produits fabriqués par LAMTEC GmbH & Co. KG en sont exclus, car ils sont soumis à la dérogation prévue à l'article 3, paragraphes 16, 17 et 18 de la loi ElektroG et à l'article 2, paragraphe 2.

- Article 3, paragraphe 16 : gros outils industriels fixes
- Article 3, paragraphe 17 : grandes installations industrielles fixes
- Article 3, paragraphet 18 : machines mobiles

Article 2, alinéa 2 : appareils qui sont intégrés dans un autre appareil exclu du champ d'application de la présente loi ou ne relevant pas du champ d'application de la loi et qui ne peuvent remplir leur fonction que spécifiquement en tant que partie de cet autre appareil.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire ou preuve plus spécifique.

Bien cordialement,

LAMTEC GmbH & Co. KG